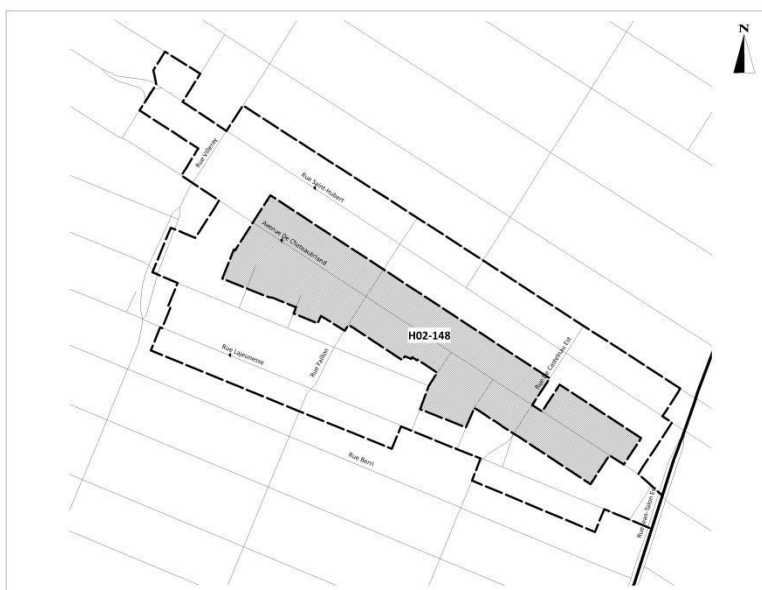


## ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement, a adopté le 6 septembre 2022 le projet de résolution numéro **PP22-14009** intitulé : « Premier projet de résolution à l'effet de modifier le projet particulier PP20-14006 visant le bâtiment situé au 7444 à 7456, avenue De Chateaubriand, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) » et ce, afin de l'adapter à une condition de chantier.

Ce projet vise la zone H02-148 qui se situe de part et d'autre de l'avenue De Chateaubriand, entre la rue Villeray et la rue Jean-Talon.



Ce projet de résolution est à l'effet d'autoriser des dérogations aux retraits exigés pour de la construction hors toit aux conditions suivantes :

- le mur de la construction hors toit doit se situer à au moins 0,90m par rapport à la limite extérieure du mur latéral nord;
- le garde-corps de la terrasse au toit à l'arrière doit avoir un retrait d'au moins 1,2m par rapport à la limite extérieure du mur latéral nord;
- le retrait minimal de la construction hors toit doit être de 5,4m à l'avant, incluant les puits de ventilation;
- le retrait minimal de la construction hors toit doit être de 2,4m à l'arrière, incluant les puits de ventilation.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

## **2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE :**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de résolution fera l'objet d'une assemblée publique le **27 septembre à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 201 à Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de résolution fera aussi l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 7 jours du :

- **13 septembre au 19 septembre à 16 h**

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
  - Nom et prénom
  - Adresse résidentielle
  - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative à la demande de projet particulier sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques ».

En tout temps, il est possible de rejoindre la responsable du dossier au 514-872-7932.

Fait à Montréal, le 9 septembre 2022

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**